

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

SA10425

**CINQUIÈME SESSION ORDINAIRE DE LA
CONFÉRENCE DES MINISTRES DES
SPORTS DE L'UNION AFRICAINE
22-26 JUILLET 2013
ABIDJAN (CÔTE D'IVOIRE)**

CAMS5/MIN/Rpt(V)

***THÈME: « UTILISER LE SPORT COMME FACTEUR DE RÉALISATION DES
PROGRAMMES NATIONAUX DE DÉVELOPPEMENT »***

RAPPORT DE LA RÉUNION DES MINISTRES

**RAPPORT DE LA CINQUIÈME SESSION DE LA CONFÉRENCE DES
MINISTRES DES SPORTS DE L'UNION AFRICAINE
25-26 JUILLET 2013, ABIDJAN (CÔTE D'IVOIRE)**

INTRODUCTION

1. La cinquième session ordinaire de la Conférence des ministres des Sports de l'Union africaine (CAMS5) s'est tenue les 25 et 26 juillet 2013 à l'Hôtel Ivoire, Abidjan (Côte d'Ivoire) sur le thème : « **Utiliser le sport comme facteur de réalisation des programmes nationaux de développement** ». La réunion des ministres a exploré les initiatives visant à utiliser le sport comme facteur de réalisation des programmes nationaux de développement et a examiné les mesures permettant d'améliorer les mauvaises performances de la plupart des équipes africaines lors des grands événements sportifs internationaux. La réunion des ministres a également examiné les mesures concrètes prises et les étapes de la mise en œuvre de la nouvelle Architecture du Sport en Afrique adoptée lors de la quatrième session de la CAMS.

PARTICIPATION

2. Ont participé à la réunion, les délégations des États membres de l'Union africaine suivants: Algérie, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Tchad, République du Congo, Côte d'Ivoire, République Démocratique du Congo, Djibouti, Guinée équatoriale, Éthiopie, Gambie, Ghana, Guinée, Kenya, Lesotho, Lybie, Malawi, Mali, Mauritanie, Maurice, Mozambique, Namibie, Nigeria, Rwanda, République Sahraouie Arabe Démocratique, Sénégal, Afrique du Sud, Soudan, Swaziland, Togo, Tunisie, Ouganda, Zambie et Zimbabwe.

3. Étaient également représentés, les organisations inter-gouvernementales et non gouvernementales et les partenaires de coopération suivants: Association des comités nationaux olympiques d'Afrique (ACNOA), Confédération africaine d'Escrime (CAE), Association des femmes africaines dans le sport (AWISA), Confédération africaine de Football (CAF), Agence mondiale antidopage (AMA), Convention internationale du Sport en Afrique (JAPPO/CISA), Confédération africaine d'Athlétisme (CAA), Comité d'organisation des 11^e Jeux Africains (COJA), Confédération des Associations sportives francophones (CONFESJES), CEDEAO, Secrétariat de la Zone VI du Conseil supérieur du Sport en Afrique (CSA), Laureus Sport for Good Foundation, Great Run Africa, Right to Play et la Confédération africaine de Rugby.

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : CÉRÉMONIE D'OUVERTURE

4. Mr. Mathias N'Gouan, Maire de la Commune de Cocody a, au nom du Conseil municipal et de la population de la Commune de Cocody, souhaité la bienvenue aux participants à la CAMS5. Il a indiqué que la Côte d'Ivoire, en abritant cette conférence, témoigne de sa volonté de mettre le sport au service du développement. Le Maire a également indiqué que les grands événements sportifs sont devenus des atouts majeurs de développement et que, par conséquent, il était temps d'œuvrer pour le développement du sport.

5. Mr. Alain Lobognon, Ministre ivoirien de la Promotion de la jeunesse, des Sports et des Loisirs de Côte d'Ivoire, a remercié les délégations d'avoir accepté l'invitation de participer à la conférence. Il a souligné que cette rencontre va dans le sens de la consolidation de la coopération entre les États membres en ajoutant que le thème de la conférence témoigne de l'importance du sport dans tous les secteurs d'activité comme facteur de développement. Il a mis en exergue les maux qui minent le développement en Afrique, notamment la fuite des talents et la vétusté des infrastructures sportives. Il a exprimé l'espoir que de ces assises se dégageront des objectifs clairs et des indicateurs précis pour le suivi du développement du sport en Afrique.

6. S.E. Jerry Ekandjo, Ministre de la Jeunesse, du Service national, des Sports et de la Culture de la République de Namibie, et Président sortant de la CAMS4, a exprimé sa gratitude au Gouvernement et au peuple ivoiriens pour l'accueil chaleureux et l'hospitalité qui ont été réservés à toutes les délégations. Il a invité les participants à faire preuve de détermination et d'unité dans leurs délibérations et prise de décisions aux fins de réalisations concrètes dans le domaine du sport tant dans les événements sportifs qu'extra sportifs. Il a partagé ses réflexions sur le thème de la conférence, qui, selon lui, correspond à la vision d'une Afrique en quête d'une émancipation totale dans le domaine du sport qui peut servir de tremplin pour les initiatives nationales et continentales de développement.

7. Dans son allocution, S.E. Dr. Mustapha Sidiki Kaloko, Commissaire de l'Union africaine en charge des Affaires sociales, a relevé l'importance de la cinquième session de la Conférence des ministres des Sports de l'Union africaine qui se tient à un moment historique où le continent célèbre le cinquantième anniversaire de l'Organisation de l'Unité africaine/Union africaine. Le Commissaire a exhorté les participants à la réunion à faire le bilan des principales réalisations de ces 50 dernières années et faire également une projection pour les 50 prochaines années. Il s'est dit préoccupé de ce que l'Afrique n'avait pas été en mesure de s'adapter rapidement aux nouvelles tendances en ce qui concerne en particulier l'utilisation du sport comme outil de développement en partie du fait des réticences à mettre en œuvre la nouvelle Architecture du Sport en Afrique tel que demandé par le Conseil exécutif et la Conférence. Le Commissaire a invité les ministres à fournir des directives et une orientation qui permettent de surmonter les difficultés liées à la coordination et à la gestion du sport sur le continent.

8. S.E.M. Daniel Kablan DUNCAN, Premier Ministre, Ministre de l'Économie et des Finances de Côte d'Ivoire a, au nom du Président de la République de Côte d'Ivoire, souhaité la bienvenue traditionnelle «Akwaba» aux participants à la conférence. Il a évoqué les grands événements sportifs passés organisés et à organiser par la Côte d'Ivoire. Le Premier Ministre a rappelé que les chefs d'État et de gouvernement de l'UA, conscients de l'importance du sport dans la vie des Nations ont demandé, lors de leur Sommet de 2005 à Syrte, la restructuration et la dynamisation du Conseil supérieur du Sport en Afrique (CSA). Il a déploré les difficultés qui, jusque-là, ont entravé la mise en œuvre de cette décision. Il a ensuite indiqué qu'il est du devoir des gouvernements de créer les conditions nécessaires pour promouvoir le sport en Afrique. Il a exhorté les participants à cette cinquième session de la CAMS à aplanir les divergences d'interprétation et à se prononcer

clairement sur la question de la nouvelle Architecture du Sport en Afrique, ainsi que sur l'avenir du Conseil supérieur du Sport en Afrique.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS DE PROCÉDURE

A. Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail

9. Les participants à la réunion ont adopté l'ordre du jour et le programme de travail après modification du classement des points inscrits à l'ordre du jour.

B. Élection du Bureau

10. Le Bureau de la cinquième session de la Conférence des ministres des Sports de l'Union africaine a été élu comme suit:

Président :	Côte d'Ivoire (Afrique de l'Ouest)
1 ^{er} Vice-président :	Ouganda (Afrique de l'Est)
2 ^e Vice-président :	Guinée Equatoriale (Afrique centrale)
3 ^e Vice-président :	Algérie (Afrique du Nord)
Rapporteur :	Zambie (Afrique australe)

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : EXAMEN DU RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION DE L'UNION AFRICAINE SUR LA MISE EN ŒUVRE DES DÉCISIONS DE LA CAMS4

11. S.E. Dr. Mustapha Sidiki Kaloko, Commissaire de l'UA en charge des Affaires sociales, a présenté le rapport de la Commission sur la mise en œuvre des décisions de la CAMS4, ainsi que sur les différentes activités liées au sport entreprises par la Commission de l'UA depuis la CAMS4.

12. Après de longues délibérations, les ministres ont adopté le rapport de la Commission et pris les **décisions** suivantes:

- la dissolution du Conseil supérieur du Sport en Afrique (CSA) doit être finalisée conformément aux précédentes décisions pertinentes du Conseil exécutif de l'UA ;
- les fonctions du CSA doivent être transférées à la Commission de l'UA;
- Un comité d'experts de chacune des régions de développement du sport, avec des termes de référence clairs, doit être mis en place pour superviser le processus de dissolution du CSA;
- les Jeux Africains appartiennent aux États membres et seront organisés par les Etats membres, l'ACNOA et ACSA sur la base d'un protocole d'accord signé entre la Commission de l'UA, l'ACNOA et l'ACSA ;
- ledit protocole d'accord contiendra un article relatif au partage des recettes générées par les Jeux Africains ;

- un Fonds africain pour le développement du sport et le développement par le sport sera mis en place à partir des recettes générées par les Jeux Africains, auquel les États membres doivent également contribuer;
- le Bureau technique spécialisé de l'Architecture du Sport en Afrique sera basé au Cameroun;
- la Commission de l'Union africaine doit prendre attache avec les confédérations sportives internationales aux fins d'assouplissement des exigences trop strictes et contraignantes liées à l'accueil des événements sportifs internationaux;
- la Commission doit accorder la priorité à la mise en œuvre des décisions de la CAMS sur l'Architecture du Sport en Afrique ;
- les CER doivent faciliter l'organisation régulière de Jeux régionaux qui tiennent lieu d'éliminatoires pour les compétitions continentales et internationales;
- Les CER doivent jouer un rôle de premier plan dans la mise en œuvre de l'Architecture du Sport en Afrique ;
- les États membres doivent adopter des programmes d'éducation contre le dopage à tous les niveaux;
- les États membres doivent promouvoir le netball pour en faire un sport olympique.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : EXAMEN DU RAPPORT DES EXPERTS

13. Les ministres ont examiné le rapport des experts et ont pris les **décisions** suivantes:

- les sept (7) Zones du CSA doivent être réorganisées en 5 Régions de développement du Sport conformément aux régions géographiques de l'Union africaine indiquées dans la nouvelle Architecture du Sport en Afrique ;
- les Régions de développement du sport de l'UA doivent disposer d'un secrétariat et organiser des réunions régionales au niveau ministériel et au niveau des experts en vue de fournir des orientations sur les questions de politique du sport dans les régions de développement du sport respectives. Il doit également y avoir une synergie entre la Région de développement du sport et la CER de la région ;
- toutes les Régions de développement du sport doivent organiser des Jeux régionaux qui permettront à leurs athlètes de se préparer aux Jeux Africains et à d'autres événements sportifs internationaux;
- la Commission doit mettre en place un outil de suivi et d'évaluation pour évaluer la mise en œuvre, par les Etats membres, du Cadre stratégique pour le développement du Sport par les États membres et

procéder à une évaluation à mi-parcours en 2013, tel que prévu dans le Cadre stratégique;

- la Commission de l'UA doit prendre attache avec les autres Régions de développement du sport, les mobiliser et les encourager à élaborer des plans stratégiques qui doivent intégrer le développement du sport et le développement par des initiatives sportives afin de faciliter la mise en œuvre de la nouvelle Architecture du Sport ;
- l'ACNOA, l'ACSA et les CNO doivent soutenir les Régions de développement du sport en matière de développement du sport de masse et de renforcement des capacités; l'ACSA et les Confédérations continentales doivent prendre des mesures visant à faire des Jeux Africains une compétition qualificative pour les Jeux Olympiques ;
- un calendrier des événements sportifs harmonisé doit être établi et respecté afin d'éviter les doublons, les chevauchements de dates des événements sportifs et une trop grande sollicitation des gouvernements et des athlètes ;
- la mise en œuvre des décisions antérieures concernant le pourcentage minimum (20%) de femmes et de personnes vivant avec un handicap doit être assurée dans toutes les structures de gestion du sport;
- les États membres, l'ACNOA, l'ACSA doivent recruter des experts conseils (consultants) pour faciliter la planification systématique en ce qui concerne l'identification des talents, l'encadrement, le développement et la préparation des athlètes aux compétitions de haut niveau; car l'inexistence de ce processus a contribué à la mauvaise performance des pays africains aux Jeux Olympiques.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR: TABLE RONDE SUR LE THÈME DE LA CONFÉRENCE « UTILISER LE SPORT COMME FACTEUR DE REALISATION DES PROGRAMMES NATIONAUX DE DÉVELOPPEMENT »

14. Les participants à la réunion ont noté avec satisfaction la composition de la table ronde (AWISA, Algérie, Mali et Congo) sur le thème : « **Utiliser le sport comme facteur de réalisation des programmes nationaux de développement** », laquelle table ronde a été animée par le Botswana.

15. La Commission de l'UA a expliqué que le thème, qui est une suite logique du thème de la CAMS4, est tiré d'une preuve et d'une prise de conscience de plus en plus accrue du fait que des initiatives basées sur le sport, qui sont bien conçues et qui intègrent les meilleures valeurs sportives, pourraient constituer des outils transversaux, puissants et à fort impact pour la réalisation des programmes nationaux de développement.

16. Les participants à la réunion ont noté que le sport au service du développement et de la paix occupe de plus en plus une place de choix dans le discours sur le développement mondial au cours de la dernière décennie. Certes, l'Union africaine, à travers la nouvelle Architecture du Sport en Afrique, a été à

l'avant-garde de ces efforts de plaidoyer, mais cette position ne s'est pas traduite de façon pratique sous forme de cadres stratégiques plus larges ou de programmation échelonnée. Les participants à la réunion ont été invités à mettre l'accent sur la nature transversale et la capacité du sport à contribuer au développement national et à en tirer profit.

17. À l'issue du débat qui a suivi, les Ministres ont pris les **décisions** suivantes aux fins d'utilisation et d'intégration du sport comme facteur déterminant dans les stratégies nationales et internationales de développement et de paix :

- actualiser l'engagement de l'Afrique au développement du sport et au développement par le sport et tenir dûment compte du rôle central que les gouvernements et les acteurs non gouvernementaux jouent dans le domaine du sport ;
- accorder une attention aux opportunités sous-exploitées en matière de sports sur le continent;
- investir dans les infrastructures et équipements sportifs;
- renforcer la capacité des États membres à accueillir les compétitions internationales;
- mener la recherche sur l'impact du sport sur le PIB national et régional, et justifier de la pertinence d'investissements accrus dans le sport auprès des ministères des finances;
- envisager la commercialisation des infrastructures sportives;
- promouvoir le rôle du sport dans la consolidation de la paix et le règlement des conflits par la Commission de l'UA;
- réaffirmer la position de l'ONU concernant le sport et l'éducation physique en tant que droit fondamental de l'homme;
- promouvoir le sport en tant qu'outil d'intégration et de cohésion sociales, en particulier en ce qui concerne les femmes et les personnes vivant avec un handicap;
- Intégrer les principes de bonne gouvernance et de d'obligation redditionnelle à tous les niveaux des organisations sportives;
- effectuer un examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Cadre stratégique pour le développement durable du Sport en Afrique (2008-2018) par la Commission de l'UA ;
- harmoniser les politiques en matière de sport entre les États membres et organiser des sessions régionales de formation pour mettre en commun les ressources rares ;
- partager les bonnes pratiques en matière d'utilisation du sport pour l'éducation, la santé et la promotion de la paix, en prenant notamment des exemples au niveau des communautés;

- faciliter l'accès de tous les jeunes aux infrastructures et équipements sportifs de formation;
- sensibiliser et informer les décideurs sur le nombre d'athlètes qui investissent dans leur pays, relever par exemple que la majorité des millionnaires âgés de moins de 30 ans sont des athlètes;
- organiser des forums et débats nationaux sur le rôle du sport dans les autres secteurs sociaux, par exemple l'éducation et la santé ;
- mener la recherche sur l'impact économique et social de la contribution du sport à l'Agenda de développement des États membres ;
- convaincre les décideurs d'accroître les investissements dans le sport ;
- mener une campagne en faveur de la reddition des comptes à tous les niveaux dans le secteur du sport ;
- encourager les États membres à accueillir des événements sportifs internationaux;
- promouvoir la représentation des pays africains au sein des confédérations et organes internationaux du sport ;
- établir des rapports plus directs avec les Ministres des Sports, les tenir informer des récentes évolutions en matière de développement du sport et du sport au service du développement, afin de promouvoir l'utilisation du sport en tant que facteur de changement social;
- élargir et approfondir la compréhension des avantages du sport en ce qui concerne les questions liées au genre, à la santé et à l'éducation;
- promouvoir les sports non olympiques dans les États membres, ce qui offrirait une variété de disciplines sportives pour les jeunes ;
- encourager les États membres et les partenaires à utiliser le sport comme facteur de promotion de la paix et du développement social en impliquant les vedettes sportives dans les campagnes de réconciliation post-conflits;
- en appui au soutien des États membres, encourager le secteur privé et les partenaires au développement à investir dans les infrastructures sportives, la formation des athlètes ;
- encourager le secteur privé à soutenir le sport en ayant recours aux héros et héroïnes du sport pour la promotion de ses produits, et s'appuyer sur ces héros et héroïnes pour constituer un réseau avec leurs sponsors afin de mobiliser des fonds pour le sport ;
- utiliser les célébrités du monde du sport comme modèles de référence pour promouvoir le sport auprès des jeunes et des décideurs;
- sensibiliser les gouvernements à l'adoption de politiques d'incitations fiscales au profit des organisations qui investissent dans le sport ;

- réintroduire le sport comme discipline obligatoire au niveau de l'enseignement primaire et secondaire ;
- encourager les États membres et les organisations sportives à créer des fonds fiduciaires au profit des sportifs en activités en prévision de leur éducation et de leur retraite;
- organiser un forum pour traiter des questions liées au bien-être des sportifs.

18. Pour assurer un développement du sport inclusif grâce à la contribution et à la participation des femmes et des personnes vivant avec un handicap aux événements sportifs et au niveau de l'administration du sport, les gouvernements et les parties prenantes ont été invités à:

- diversifier les sports, et ne pas promouvoir uniquement le football et l'athlétisme, de manière à permettre aux femmes, aux jeunes et aux personnes vivant avec un handicap de disposer d'un éventail de choix et de ne pas se sentir exclus au cas où ceux-ci ne peuvent pas participer aux disciplines sportives disponibles;
- mettre en place un système de quota pour la représentation des femmes et des personnes vivant avec un handicap aux niveaux du leadership national, de l'UA, des confédérations et des organisations sportives régionales et continentales.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : MISE À JOUR SUR LES ACTIVITÉS

a) Rapport d'étape du COJA sur l'organisation des Jeux Africains 2015 à Brazzaville

19. Les participants à la réunion ont été informés des préparatifs des Jeux Africains 2015 à Brazzaville (République du Congo), présentés par le Ministre des Sports de la République du Congo. Le Ministre a fait remarquer qu'il s'agira là de Jeux anniversaires, qui se déroulent 50 ans après la première édition des Jeux Africains en 1965. Les organisateurs s'emploieront à faire de ces Jeux des jeux de qualification pour les Jeux Olympiques. La République du Congo, a-t-il précisé, a également ratifié la Convention de l'UNESCO contre le dopage dans le sport. Il a indiqué que son pays dispose d'un budget de 100 milliards de francs CFA, qui sera utilisé pour les Jeux et pour réhabiliter les infrastructures. Un certain nombre de réunions ont déjà eu lieu, notamment la première réunion d'inspection et des réunions avec l'ACNOA. Le Ministre congolais a souligné que le protocole d'accord entre la Commission de l'UA, l'ACNOA et l'ACSA doit être signé.

20. Les participants ont félicité la République du Congo pour les préparatifs en cours en vue des Jeux Africains 2015.

b) Rapport du Symposium sur la mauvaise performance des pays africains aux événements sportifs internationaux et aux Jeux Olympiques, présenté par l'ACNOA.

21. En ce qui concerne le rapport du Symposium sur la mauvaise performance des pays africains lors des événements sportifs internationaux et des Jeux Olympiques, présenté par l'ACNOA, les participants ont approuvé les recommandations du Symposium et ont pris les décisions suivantes:

I. PLAN DE DÉVELOPPEMENT STRATÉGIQUE

- Définir une stratégie de développement à long terme, qui accorde la priorité aux Jeux de Rio 2016;
- Informer les CNO des attentes de l'ACNOA concernant Rio et les sensibiliser à ces attentes;
- L'ACNOA doit contribuer au renforcement des capacités en matière d'administration et d'organisation ;
- Faciliter la communication entre l'ACNOA et le Comité d'organisation de Rio 2016 pour une meilleure prestation de services aux délégations africaines;
- Définir de nouvelles stratégies de marketing et de communication.

II. PLAN DE DÉVELOPPEMENT POUR LES ATHLÈTES

- Identifier les athlètes à fort potentiel dans chaque pays et leur accorder la priorité;
- Allouer davantage de ressources pour les athlètes afin d'assurer une participation de qualité lors des Jeux Olympiques à venir;
- Planifier des programmes de formation et de compétition visant à assurer une participation de qualité aux événements sportifs internationaux ;
- Encourager les Etats membres à organiser des cérémonies pour célébrer les athlètes africains après chaque Olympiade.

III. PLAN DE DÉVELOPPEMENT POUR LES ENTRAÎNEURS

- Élaborer des programmes de formation consacrés au sport de haut niveau;
- Améliorer la performance et le statut des entraîneurs.

IV. PARTENARIAT

- Développer un partenariat institutionnel avec les gouvernements, le CIO, les Fédérations continentales et internationales, la Conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports de la Francophonie (CONFEJES) et les autres organisations et entités sportives pour s'attaquer, entre autres, au problème de la fuite des jeunes athlètes que l'on incite à changer de nationalité;
- Créer un club privé des partenaires économiques de l'ACNOA;
- Utiliser principalement de l'expertise africaine, mais recourir à l'expertise étrangère, en cas de besoin.

V. ÉQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES

- moderniser les équipements sportifs dans les centres de formation en Afrique;
- exhorter les gouvernements à exempter de droits de douane les importations d'équipements sportifs.

VI. RESSOURCES

- Mobiliser davantage de fonds pour mieux soutenir tous les programmes de développement du sport en Afrique.

c) Étude de cas: Structure et programmes de la Zone VI

22. Le Secrétariat de la Zone VI a informé les ministres de sa structure et de ses programmes. Les ministres ont pris note avec satisfaction des efforts déployés et des initiatives stratégiques prises par la Zone VI et ont encouragé les autres régions à imiter cet exemple de bonnes pratiques. A cet égard, la **décision** suivante a été prise:

- La Commission de l'UA doit prendre attache avec les Régions de développement du sport et les aider à élaborer des plans stratégiques et, en cas de besoin, reproduire l'exemple de la Zone VI.

d) Préparation de la Conférence 2013 de l'Agence mondiale antidopage (AMA) et conclusions des réunions du Comité exécutif de l'AMA

23. S.E. le Ministre sud-africain des Sports et Loisirs a, en sa qualité de représentant désigné du Comité exécutif de l'AMA pour l'Afrique, informé ses homologues que le dopage dans le milieu du sport est aujourd'hui une réalité en Afrique et doit faire l'objet d'une attention particulière. Le Ministre sud-africain a ensuite lancé un appel aux États membres pour qu'ils s'acquittent de leur contribution à l'AMA et à leurs organisations régionales respectives de lutte contre le

dopage (RADO). Il a exhorté les dix (10) États membres qui n'ont pas encore ratifié la Convention de l'UNESCO contre le dopage dans le sport, à le faire. Il s'agit notamment de la République Centrafricaine, Djibouti, Guinée-Bissau, Madagascar, Mauritanie, Sao Tomé-et-Principe, Sierra Leone, Soudan du Sud et Tanzanie. Les ministres ont été informés que la Conférence mondiale de l'AMA aura lieu du 12 au 15 novembre 2013 à Johannesburg, en Afrique du Sud, et ont été invités à y participer en grand nombre. Les ministres ont convenu de soutenir la candidature de S.E. Makhenkesi Stofile, ancien Ministre sud-africain des Sports et des Loisirs, au poste de vice-président de l'AMA.

24. Les ministres ont pris note de cette information avec satisfaction.

e) Préparatifs pour les Jeux Africains 2014 de la jeunesse, par le Botswana

25. S.E. le Ministre botswanais des Sports a informé ses homologues des prochains Jeux Africains de la jeunesse qui auront lieu à Gaborone du 22 au 31 mai 2014. Le Ministre a souligné que ces Jeux seront une occasion pour identifier les talents. Les jeunes âgés de 14 à 18 ans participeront à 20 disciplines sportives lors de ces Jeux pour lesquels 2.500 athlètes sont attendus. Le Comité exécutif et le Secrétariat pour les Jeux ont déjà été mis en place. Le Village des Jeux sera situé sur le site de l'Université du Botswana, et un séminaire sera organisé à l'intention des chefs de mission du 9 au 11 décembre 2013 au Botswana. De plus amples informations peuvent être obtenues sur le site: www.Gaborone2014.com. Le Ministre gambien des Sports a, quant à lui, demandé que la lutte traditionnelle fasse partie des disciplines sportives aux Jeux de la Jeunesse.

26. Les ministres se sont félicités de ces informations.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : DATE ET LIEU DE LA SIXIÈME SESSION DE LA CONFÉRENCE DES MINISTRES DES SPORTS DE L'UNION AFRICAINE (CAMS 6)

27. La République du Botswana a offert d'abriter la CAMS6 en octobre 2015.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS DIVERSES

8.1. Confédération de Triathlon

28. Le représentant de la Confédération de Triathlon a rappelé aux ministres l'importance des médias dans le sport. Dans toutes les communications relatives au sport, la promotion du sport devrait rimer avec un mode de vie sain.

8.2. Finalisation du Protocole d'Accord entre la Commission de l'UA, l'ACNOA et l'ACSA et dissolution du CSA

29. Le Ministre congolais a demandé que le Protocole d'Accord susmentionné soit finalisé afin de faciliter l'organisation des Jeux Africains de 2015. À cet égard, le Ministre a invité ses homologues de l'Union africaine à tous prendre part à la session extraordinaire de l'ACSA afin de finaliser l'acte de dissolution. Le Ministre

camerounais a, pour sa part, lancé un appel aux États membres pour qu'ils s'acquittent de leurs arriérés de contribution à l'ACSA, pour permettre à cette institution de liquider toutes ses dettes.

30. Les ministres présents à la cinquième session de la Conférence des ministres des Sports de l'Union africaine (CAMS5), se sont réunis en session extraordinaire de l'Assemblée générale du CSA le 26 juillet et ont formellement dissout le CSA conformément à l'article 61 de sa Constitution.

- Les ministres ont décidé de mettre en place un Comité de transition pour superviser la transition et la passation qui doit se faire sur une période de six mois ;
- Les ministres ont pris note de la contribution du CSA, apprécié le travail qu'il a fourni depuis sa création et exprimé leur soutien à la nouvelle structure.

Déclaration d'Abidjan

31. Les ministres ont adopté la Déclaration d'Abidjan qui résume les principales décisions de la cinquième session de la Conférence des ministres des Sports de l'Union africaine.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DU RAPPORT DE LA CINQUIÈME SESSION DE LA CONFÉRENCE DES MINISTRES DES SPORTS DE L'UNION AFRICAINE (CAMS5)

32. Les ministres ont adopté le rapport de la CAMS5 sous réserve des amendements à y apporter par le Secrétariat de la Commission de l'UA.

POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR: CEREMONIE DE CLÔTURE

33. S.E. M. Alain Michel Lobognon, Ministre ivoirien de la Promotion de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, président de la réunion, a remercié ses homologues pour leur contribution constructive, et la Commission de l'UA pour son appui technique et pour avoir contribué au succès de la réunion.

34. S.E. Dr. Mustapha Sidiki Kaloko, Commissaire de l'UA en charge des Affaires sociales a, quant à lui, exprimé sa profonde gratitude aux ministres pour leurs contribution constructive et les a assurés qu'il prendra toutes les mesures nécessaires pour la mise en œuvre de leurs décisions.

35. La réunion a ensuite été déclarée close.

ADDENDUM:

Rapport sur l'événement parallèle à la CAMS5 sur le thème : « Promouvoir le Sport, prévenir le VIH », 25 juillet 2013, 13h30-14h30, Hôtel Ivoire, Abidjan (Côte d'Ivoire)

Un déjeuner de travail sur le Sport et le VIH a été organisé en marge de la cinquième session ordinaire de la Conférence des Ministres des Sports de l'Union africaine autour du thème : « *Promouvoir le Sport, prévenir le VIH* ».

Deux présentations ont été faites par les représentants de la Commission de l'Union africaine et de l'IPPF respectivement, sur le VIH et le sport et les leçons apprises. La première présentation sur le VIH et le Sport a mis en exergue le rapport entre le sport et le VIH et souligné la contribution du sport dans la riposte contre le VIH en Afrique, laquelle contribution cible en particulier les jeunes pour leur enseigner comment prévenir le VIH à travers le sport.

La deuxième présentation sur la santé sexuelle et reproductive, le VIH et le sport, a mis en exergue l'expérience de l'IPPF en matière de lutte contre le VIH à travers le sport.

Les deux présentations ont donné le ton à la table ronde animée par S.E. Mustapha Sidiki Kaloko, Commissaire de l'UA en charge des affaires sociales. Les panélistes étaient S.E. Alain Michel Lobognon, Ministre ivoirien de la Promotion de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, M. Lucien Kouakou, Directeur régional de la Fédération internationale pour la planification familiale (IPPF) Région Afrique et le Dr Louis Ponzio, Coordonnateur pays de l'ONUSIDA, Côte d'Ivoire. Ils ont présenté les perspectives de leurs organisations respectives sur le thème de la table ronde.

Le Coordonnateur pays de l'ONUSIDA a mis en exergue le rôle du sport dans la réalisation des 3 zéros.

Le Directeur régional de l'IPPF a, pour sa part, partagé son point de vue sur la façon dont les ministères des sports peuvent collaborer avec les organismes affiliés à l'IPPF au niveau national.

Les messages clés émanant de la table ronde et des participants sont les suivants:

- le sport est un outil important pour la prévention du VIH et peut être utilisé pour atteindre les 3 zéros ;
- le sport peut être utilisé pour mobiliser des fonds pour la lutte contre le VIH et le Sida ;
- le dividende démographique peut être exploité à travers le sport ;
- le renforcement de la collaboration entre les ministères sectoriels tels que l'éducation, la santé, le sport et autres organismes compétents, constituera une valeur ajoutée à la riposte au VIH;
- la nécessité de tirer des leçons du lien entre les maladies non transmissibles et le sport et de reproduire le même modèle pour la prévention du VIH.